

CONTEXTE ET OBJECTIFS EN 2009

La Ville de Genève participe activement au développement de ce quartier dont le principal déclencheur est la réalisation du CEVA et de la Gare des Eaux-Vives.

Actuellement ce secteur présente des densités faibles, un parcellaire morcelé et une structure bâtie essentiellement pavillonnaire. Plusieurs plans localisés sont à l'étude ou en cours d'adoption aux Allières, Petite-Boissière et Amandolier.

Objectifs

- Créer une centralité forte autour de la future Gare des Eaux-Vives et une interface multimodale majeure ;
- Mettre en place un réseau performant de mobilités douces ;
- Intégrer un équipement culturel d'agglomération ;
- Promouvoir la densification des quartiers avoisinants ;
- Accentuer l'action publique dans le quartier ;
- Porter la cohérence des urbaines des divers secteurs en définissant les principales règles d'aménagement.

Lien

[Fiche action Pdcom : PL2](#)

EVOLUTION DU CONTEXTE

L'évolution du quartier correspond globalement aux visions énoncées en 2009.

Dès le rejet des derniers recours par le Tribunal administratif fédéral qui bloquaient l'entrée en force de la décision d'approbation des plans (PAP) du projet CEVA, le premier coup de pioche a été donné en novembre 2011.

L'aménagement du pôle de la Gare des Eaux-Vives poursuit le cours envisagé. Plusieurs études menées par la Ville de Genève et ses partenaires (Etat et CFF) ont permis de définir, puis de préciser les principes d'aménagement de cette centralité.

Le développement des quartiers avoisinants (Allières, Rosemont, Amandolier, Petite-Boissière, Godefroy) se poursuit par la mise au point et l'adoption de plusieurs plans localisés de quartier totalisant environ 1'700 logements.

IMAGES





1. Gare des Eaux-Vives

Après l'adoption du PDQ n° 29'520 en 2009 le processus de planification s'est poursuivi par la modification des limites de zones n° 29'561, adoptée par le Grand Conseil le 19 mars 2010 puis par la mise au point d'un plan localisé adopté le 26 juin 2013.

Le projet de PLQ précise les principes d'aménagement du secteur ainsi que le programme de cette centralité composée de plus de 300 logements, 23'000m² d'activités, de divers équipements de proximité, d'un équipement sportif et d'un équipement culturel majeur, la Nouvelle comédie de Genève, qui sera réalisée sur la base d'un concours mené en 2010 par la Ville de Genève, autorisé le 15 septembre 2015.

L'aménagement des espaces publics tient un rôle majeur dans la recomposition du site et l'intégration des fonctionnalités à la fois de la gare et du futur centre de quartier. Leur réalisation a également fait l'objet d'un concours en 2011.



4. Petite-Boissière

La Ville a mené une étude pour définir les principes d'aménagement de ce périmètre central destiné à accueillir de nombreux logements, un espace vert et un équipement public. Actuellement un PLQ est en cours de procédure.



2. Godefroy

La transformation de ce secteur pavillonnaire à proximité immédiate de la Gare des Eaux-Vives est amorcée par la mise au point d'un PLQ d'initiative communale accompagnée de plusieurs acquisitions foncières.



3. Rosemont

La mutation de ce quartier industriel a été amorcée par une modification des limites de zones aboutie en 2013. Par la suite, un PLQ fixant les principes d'aménagement du périmètre, initié par la Ville, est sur le point d'être adopté.